

ETAT, tel que demandé par un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1886, indiquant le nombre d'immigrants chinois arrivés au Canada, depuis le 20 août 1885 jusqu'au 1er janvier 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués, etc.

1. Le nombre d'immigrants chinois arrivés en Canada depuis le 20 août 1885 jusqu'au 1er janvier 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués : 234 arrivés à Victoria, et 1 à Nanaimo, C.-B.

2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la Chine. Aucun.

3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays : 235 arrivés des Etats-Unis.

4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants : \$8,550.

5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants : 64.

6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement chinois, portant le visa du chargé d'affaires, le consul ou l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement. Aucun certificat n'a été présenté.

7. Les frais encourus par le département des douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada : \$616.59.

8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement; et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement de cet acte de restriction : Annexée.

9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada, pendant la même période : 686 partis de Victoria, et 2 partis de Nanaimo.

BUREAU DE LA DOUANE, VICTORIA, C.-B., 3 novembre 1885.

MONSIEUR,—Je vous soumetts sous ce pli pour vous la faire lire, une correspondance qui a été publiée dimanche matin dans le journal le *Colonist*, au sujet de laquelle on attendra peut-être de moi quelques explications. Je vous inclus aussi un extrait du *Victoria Times* de la veille, qui contient (ce que le *Colonist* ne publie pas) un rapport assez exact de l'affaire en question. Les lettres, me dit-on, ont d'abord été portées au rédacteur du *Victoria Times* pour les publier, et que ce dernier a eu le bon sens de refuser de publier.

Depuis le 1er septembre dernier, jour où l'acte des Chinois est entré en vigueur, jusqu'à ce jour même, chaque piastre due sous l'autorité de l'acte a été perçue, il ne s'est commis aucune infraction à la loi exigeant des procédures légales, et aucun Chinois n'est sorti du bureau de la douane sans qu'on ait examiné son affaire. Je ne vois donc pas comment il aurait été possible avec les moyens que j'avais à ma disposition, de faire observer la loi d'une manière plus parfaite. Si l'on nommait un contrôleur, selon le désir de la loi, il pourrait consacrer tout son temps à cela, et pourrait aller chez les Chinois et s'enquérir de chaque cas en particulier. Un interprète pourrait les interroger et découvrir si leurs déclarations sont vraies. Je fais le mieux que je peux et me fie à ce qu'ils me disent.

M. Shakespeare mentionne un cas particulier porté, dit-il, à ma connaissance, dans lequel j'ai refusé d'agir. Je lui ai parlé de ce cas moi-même; il vint au bureau de la douane et examina les formules imprimées, et entre autres choses il dit avoir entendu dire qu'on se servait de faux certificats. Je lui répondis n'avoir eu connaissance que d'un seul cas, et je lui en donnai les détails.

Plusieurs Chinois arrivèrent par l'*Olympian*, de Port-Townsend. Nous en soupçonnâmes un d'avoir un certificat qui ne lui avait pas été délivré personnellement. Il n'avait pas d'argent pour payer l'honoraire de \$50, ses amis en ville essayèrent de faire la somme, mais n'y parvinrent pas. Il fut gardé à bord du bateau à vapeur, sans obtenir la permission de débarquer et fut renvoyé du côté américain. M.